

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 01485

Numéro SIREN : 909 933 731

Nom ou dénomination : 2 P

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2023 sous le numéro de dépôt 39196

« 2 P »

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1.000 €
Siège social : 49 avenue Pasteur
92400 COURBEVOIE
R.C.S. NANTERRE : 909 933 731**

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 07/09/2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS.

Le 7 septembre, à 9 heures.

Les actionnaires de la Société par Actions Simplifiée 2 P. au capital de 1.000 euros, divisé en 100 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées.

Se sont réunis au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Frédéric PEYCHET, Président,

Madame Pauline BOBICHON est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président et le secrétaire, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions ayant le droit de vote.

L'Assemblée étant ainsi en mesure de délibérer valablement, est déclarée régulièrement constituée.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- la copie de la lettre de convocation adressée à chacun des associés
- la feuille de présence,
- le texte des résolutions qui seront proposées au vote de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle, ensuite, que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Démission de Madame Pauline BOBICHON de son poste de directeur général de la société,
- Pouvoir à conférer.

Puis, il donne lecture du rapport du Président :

- RAPPORT -

Messieurs,

Je vous informe enfin que Madame Pauline BOBICHON m'a fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de directeur général de notre société.

Je suis prêt à assumer les fonctions de président et de directeur général de notre société, je vous proposerais donc de ne pas pourvoir à son remplacement.

Le Président-

Cette lecture terminée, le Président, reprenant la parole, déclare la discussion ouverte.

La discussion close, et plus personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport du Président prend acte de la démission de Madame Pauline BOBICHON de ses fonctions de Directeur Général et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Monsieur Frédéric PEYCHET assurera les fonctions de Président et de Directeur Général de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs à son Président à l'effet de remplir toutes formalités de publicité légale et autres qu'il y aura lieu.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire.



